

LA TUNISIE VERTUEUSE ⁽¹⁾

Lorsque, au XVIII^e siècle, César Beccaria, auteur italien, inspiré par les idées de réforme qui germaient au sein de la société française, publia son *Traité des délits et des peines* — ouvrage capital qui est à la base de notre droit classique — un de ses compatriotes, nommé Dagronetti, persuadé que la tâche n'était qu'à moitié remplie, fit paraître un *Traité des vertus et des récompenses*. Ce ne fut d'ailleurs pas le seul publiciste à estimer que dans un Etat établi il convient d'organiser à côté de la Justice Pénale, une Justice rémunératoire. Bentham, le doctrinaire de l'utilité sociale, n'a-t-il pas écrit, de son côté, sa *Théorie des peines et des récompenses* ?

Evidemment, ce serait une noble magistrature, celle qui aurait pour charge de rechercher l'existence de tous les actes vertueux — comme on recherche celle de tous les délits — d'en rassembler, d'en débattre, les preuves, d'en juger, d'en récompenser les auteurs. Ces causes auraient l'avantage de reposer juges, orateurs et public des tableaux affligeants de nos assises criminelles. Mais nous ne vivons pas en pleine utopie et une telle rémunération serait-elle possible ?

D'autre part, la vertu, qui consiste surtout dans l'abnégation et le sacrifice, dans l'art de supporter peines et travaux sans attendre de rétribution, ou à ne rechercher un « plus ample ni plus riche théâtre pour se faire valoir que sa propre conscience », la vertu, qui ne marche que couverte d'un voile, dont la pudeur souffre et se sent blessée chaque fois que ce voile vient à être soulevé, la vertu cesserait même d'être une vertu du moment qu'elle aurait l'intérêt ou l'ambition pour mobile.

Nous n'avons pas ici l'intention — nous n'en aurions d'ailleurs pas les moyens — d'esquisser le pastiche d'un rapport annuel sur le Prix Montyon, que les Académiciens désignent familièrement sous le nom de « corvée de vertus ». Notre dessein n'est pas davantage de suggérer la création d'une officine où se constitueraient des dossiers en vue de béatifications futures, ni enfin de prêcher au moyen d'exemples la morale pratique. « Cordonnier, pas plus haut que la chaussure ! » Evitons d'« ultracrépidamiser ».

Certes, les bons exemples disposent les âmes au bien, il s'en ré-

(1) Extrait d'une conférence donnée le 21 novembre 1950, à l'Essor.

pand une émanation encourageante et salutaire : c'est un air meilleur que l'on respire et qui rend plus sain et plus fort ; c'est une atmosphère dont l'âme se trouve allégée — comme le corps se sent plus dispos sur les montagnes à mesure qu'il s'élève vers une région plus pure. Si nos propos devaient contribuer à répondre à ces sophistes qui ont fait de l'intérêt le principal mobile des actes humains et leur prouver à quel point cet esprit de système a pu les égarer, nous n'en éprouverions aucun regret, bien au contraire.

Mais nos visées sont modestes. Cette terre de Tunisie, où nous sommes né, où nous avons vécu, offre au chercheur une mine très riche d'observations en toute matière. Précédemment, déjà, nous avons tenté de l'explorer dans le domaine des manifestations extérieures de la foi, et dans celui de la criminalité (1). Dans la préface dont il a bien voulu honorer notre dernier essai, le Professeur Donnedieu de Vabres a supposé « qu'il doit exister, à côté de la Tunisie Criminelle, une Tunisie honnête, aussi attrayante par l'éclat de ses vertus que par celui de ses horizons. »

L'idée nous en est venue d'évoquer aujourd'hui la figure de quelques-unes des nobles actions de ceux qui l'ont habitée. Et pour cela nous ne sommes pas allés chercher nos exemples dans une « Légende dorée », lointaine : nous les avons recueillis autour de nous et près de nous.

Il y a une centaine d'années, dans le rapport annuel à l'Académie sur les prix de vertu, Monsieur Guizot offrait à l'auditoire de « partager avec lui le plaisir, devenu assez rare, de ne voir dans la société que des vertus, et de ne parler des contemporains que pour les louer. »

À cet agrément, les spiritualistes seraient peut-être tentés d'ajouter un autre avantage : celui du bénéfice qui rejaillit sur nous en vertu de la solidarité humaine, de cette reversibilité des mérites que nous réclamons en notre faveur lorsque nous allons nous incliner devant le tombeau des hommes illustres.

Un pareil travail est-il possible ? Louis XII, croyons-nous, avait dit que si « les Anciens avaient fait peu de bonnes actions, mais les avaient immortalisées par leur éloquence, les Français par contre, en avaient fait un plus grand nombre, mais qu'ils n'avaient pas su les écrire. »

Il y a donc moyen, à Tunis comme ailleurs, de dresser un état sommaire des vertus de tout ordre. Il y a, évidemment, des précautions à prendre : il faut se détacher du point de vue contemporain, faussé par la multitude des objets et la vivacité des impressions ; il faut ne voir les hommes supérieurs qu'à distance, et dans le vide que le temps fait autour d'eux.

(1) Voir R. DARMON : « La Déformation des Cultes en Tunisie », Imprimerie SAPI, Tunis 1945, et « La Tunisie Criminelle », Imprimerie La Rapide, Tunis 1948.

Il faut considérer son prochain de près, et sans s'arrêter à l'enveloppe ; l'égoïsme, les jalousies, l'orgueil, la dureté ne sont qu'à la surface ; c'est l'écorce de l'homme. Mais, au fond, comme dans l'arbre fabuleux, tout palpète. Là, il y a de la pitié, vive pour le malheur ; là, de saints dévouements pour un homme ou pour une cause ; là, des sympathies sublimes pour des individus ou pour des choses.

Ces belles actions, comment les dépister ? En général si l'on connaît les actions d'éclat, les grands sacrifices, les dévouements mémorables et les efforts héroïques, il n'en est pas de même pour les actions vertueuses accomplies dans l'obscurité.

Les vertus se cachent très généralement ; elles produisent le bien sans apparaître, semblables à des feux qui propagent leur chaleur mais ne s'environnent pas de lumière. Elles répandent parfois autour d'elles, et comme malgré elles, je ne sais quelle bonne odeur qui les décèle, semblables à ces fleurs modestes que le parfum trahit et révèle au passant dont elles n'étaient pas aperçues.

Pour rechercher ces vertus, il faut, à la manière des navigateurs allant à travers les mers à la découverte de régions inconnues, fouiller dans tous les milieux sociaux, sans distinction aucune, entre les races, les couleurs, les confessions, les nationalités, les régions, l'âge ou le sexe.

Il convient cependant de n'évoquer les actions que des morts, et de ne faire qu'avec infiniment de discrétion, de rares allusions aux vivants : le recul nécessaire fait défaut, et on risque ainsi d'éveiller susceptibilités ou jalousies.

Au point de vue du sexe on a soutenu parfois la prééminence de la femme dans la commisération pour l'infortune, les mouvements affectueux de l'âme, ce courage à supporter les maux dont on est témoin, ce besoin pressant qu'on éprouve à les adoucir, ces sacrifices, même, de tous les jours, et parfois de la vie intime. Mais il y a des circonstances où les hommes pour ainsi dire, prennent leur revanche : c'est par des traits de magnanimité et de courage, qui supposent des résolutions fortes une volonté puissante, des sentiments profonds, une sorte d'élévation d'âme extraordinaire.

On affirme aussi souvent, comme une vérité confirmée par l'expérience qu'en général la classe pauvre et humble de la société est plus disposée que la classe élevée et opulente à compatir aux besoins et aux maux d'autrui, qu'elle est plus capable de se sacrifier pour les soulager.

Il est certain que le pauvre — soit parce qu'il connaît mieux par lui-même la misère, soit parce qu'accoutumé aux privations il se résigne à donner la moitié de sa part à celui qu'il voit en manquer, tout en s'abandonnant à la Providence — accomplit l'acte de bienfaisance beaucoup moins par éducation que sous l'impulsion d'un bon naturel, d'un heureux instinct de cette pitié que la nature a mise dans le cœur de tous les hommes, mais qui se trouve étouffée chez le plus grand nombre par un dur et sec égoïsme.

Les jeunes gens riches, après l'imparfaite éducation du collègue, en reçoivent dans le monde une qui est pire encore ; ils y apprennent

que l'on n'a jamais assez de fortune, qu'il faut tout sacrifier aux intérêts d'argent, qui sont les premiers de tous ; qu'on doit gagner, entasser, s'enrichir, par tous les moyens, même légaux écrivait Maurras, sinon à tout prix. Tel est le respect qu'on prête aux richesses, telle est l'estime qu'on a aujourd'hui, qu'on a décidé qu'elles supposent chez ceux qui les possèdent la supériorité de l'esprit, l'étendue des connaissances, l'indépendance de la conduite.

Nous verrons dans la suite que le riche — tout comme le pauvre — est capable de bonnes actions.

Les faits à citer ne manquent pas : nous n'avons que l'embarras du choix.

C'est avec la façon de les présenter que commence la difficulté. Joubert disait à propos de l'abondance des idées : « c'est la maison pour les loger qui me coûte à bâtir. » Aussi devons-nous nous contenter de faire œuvre de remanieur, de tâcheron, et de coudre côte à côte des morceaux disparates sans plus d'unité que dans l'habit d'Arlequin.

On peut grouper les cas retenus suivant la division classique en vertu d'intelligence, d'activité, de sensibilité. On peut aussi donner à ce même classement des étiquettes plus locales. Le R.P. Ferron note qu'au cours des fouilles dans l'antique nécropole juive de Gammarah, il a retrouvé sur les pierres tombales, gravé pour rappeler de ce que fut la vertu dominante du défunt, le myrte, le cedrat ou la palme, qui correspondent à l'intelligence, la bonté, à l'activité, dans le bouquet dit Loulab, que l'on agite encore rituellement à la Synagogue à l'office de la fête de Souccoth ou des Cabanes. Il n'est jamais question sur les tombes, du saule, quatrième symbole. Evidemment, la médiocrité, apanage de tant d'humains, n'est pas une vertu. Fénelon rappelait qu'« on n'est pas vertueux pour n'avoir aucun vice, » La vertu, elle, implique difficultés et contrastes : elle refuse la facilité pour compagnie.

Et cette connaissance de la vertu implique une éducation physique, morale, intellectuelle, et aussi une éducation du sens esthétique. Darwin disait à ce propos : « La perte des goûts esthétiques n'est pas une perte de bonté. Elle peut être nuisible à l'intelligence et plus probablement au caractère, en affaiblissant la capacité d'émotion que notre nature peut ressentir. »

C'est à la lumière de ces principes que nous allons essayer de colliger dans nos souvenirs des récits transmis en famille ou autour de nous, et de les reproduire avec autant de fidélité que notre mémoire nous le permettra.

La vertu est souvent plus difficile à connaître qu'à pratiquer. Son intelligence nécessite certaine curiosité, certain penchant naturel qui va au devant de l'instruction, et qui fait chercher non l'érudition mais la culture. Or, il n'existe à Tunis surtout ni institut, ni cénacle, ni milieu où l'on apprenne à discerner et à admirer les vrais mérites. La meilleure école en était de tous temps celle du récit en famille : mais cette tradition tend à s'estomper et Tunis est loin de l'époque où,

à défaut d'une grand'mère ou d'une tante âgée, on confiait à la vieille cuisinière ou au « négro » fidèle le soin de narrer des anecdotes, sur Djeha ou autres, et dont les tout petits apprenaient à tirer la morale pour distinguer le bien du mal. Aujourd'hui, celui qui veut chercher à connaître ce qui est bien, doit, avec la persévérance d'un Pasteur, travailler lui-même en s'efforçant, sans éparpiller ses propres forces, de « faire ce qu'il fait », et d'user par l'observation de la méthode expérimentale.

Le travail intellectuel fait l'admiration des masses : la population, musulmane ou autre, vénère les doctes, « ceux qui savent » quelle que soit leur race ou confession. L'Israélite, dans sa prière silencieuse du matin, répète chaque jour : « Mon Dieu, arrache-moi à mon horizon médiocre et borné », et, s'il est ouvrier de condition modeste, il ne manque jamais d'être assidu à la conférence « sur la lecture commentée des Prophètes » qui se tient à la Synagogue le samedi après l'Office: il ne s'y fait pas faute d'interpeller le rabbin sur toutes les questions de dogme ou de morale qui lui paraissent obscures. C'était bien un Nord-Africain que Saint Augustin, auteur de la célèbre devise : « Ubi amator non laboratur, aut si laboratur, labor amator », que Monseigneur Lemaître, d'illustre mémoire, avait choisie pour ses armoiries. Tunis a connu des chercheurs infatigables et de véritables savants, tels le Docteur Nicolle, les Présidents Vionnois et Edouard Labbe, pour ne citer que nos nationaux...

Voici du reste une autre preuve de l'estime dans laquelle est tenue la vie travailleuse : Un Tunisien du peuple qui veut vanter les mérites du mari choisi pour sa fille ne parlera pas de situation de fortune, de bon caractère, mais dira péremptoirement : « il aime le travail ! »

Dans le champ de l'esthétique, bien des Tunisois ont lutté pour faire partager leur enthousiasme, pour le beau : David Cohen-Tanugi l'ancien, le conseiller municipal Ben Lamine, Donchet et Trionfo, qui dans l'entreprise de spectacles d'art lyrique, recherchaient moins leur bénéfice pécuniaire que la vulgarisation des œuvres en faveur du public local ; Antonin Laffage, qui sacrifia tant d'énergie, de temps et d'argent pour divulguer ici la musique française.

S'il ne s'agissait d'un vivant, nous aurions nommé cet artiste dans toute l'acception du terme, libéral et désintéressé, qui travaillant en silence, laissant ignorer la continuité d'un effort inlassable, mène depuis près d'un demi-siècle le bon combat contre les difficultés matérielles, l'apathie, les préjugés, l'incompréhension, et réussit ainsi à faire admirer le beau aussi bien dans les expositions d'art plastique que dans l'animation de « l'Essor », société du Théâtre pour tous.

*Les vertus devraient être sœurs
Comme les vices sont frères.*

Un être faible par sa nature, peut être fort par sa volonté.

C'est être vertueux que pouvoir dominer ses sens, conserver le contrôle et la maîtrise de soi, surveiller son humeur comme sa lanque. Pour y arriver, il faut s'astreindre à certaines règles de vie, faire alterner le temps de l'activité avec celui du repos réparateur. Après Saint Augustin, Tunis a vu bien des exemples de cet esprit de discipline interne. Bien des intellectuels ont vécu très vieux en pleine activité physique et en totale lucidité d'esprit, tels de nombreux ulémas, le rabbin Jacob-Boccara, le R.P. Delattre.

Généralement, la Tunisie dans toutes ses classes, est sobre, et l'on peut donner en exemple de tempérance, la frugalité de l'épicier djerbien, de l'ouvrier arabe ou Maltais, de l'artisan israélite, du vigneron sicilien.

C'est encore être vertueux qu'aimer la liberté et comprendre que sur le plan politique ou social, le combat est moins onéreux que cette servitude qui *abaisse parfois l'homme jusqu'à s'en faire aimer*, et de haïr cette « irruption vers la servitude » dont parle Tacite sous le Principat.

Cet esprit d'indépendance, ce mépris du respect humain, cette résistance à toute corruption matérielle, morale ou intellectuelle, ce culte de LA LOI, civile, confessionnelle ou morale, a eu bien des adeptes à Tunis. On cite, au siècle passé, ce cadi Brahim Riahi — qui donnant tort dans un procès à un chérif très puissant, avait aggravé la condamnation contre celui que sa haute lignée oblige à donner l'exemple. Le procureur de la République Auguste-Fropo, encore jeune substitut, répondit simplement à un télégramme de la Chancellerie recommandant « d'examiner avec bienveillance » le dossier concernant un sénateur influent, que « la Justice suivrait son cours ».

Dans le domaine du courage, de l'esprit de résolution, de la fermeté à supporter ou braver le péril, il n'est que de se reporter aux Livres d'Or des deux guerres, où figurent les noms de tant et tant d'enfants de Tunis, fraternellement unis dans les Armées Alliées...

Le courage, cependant, ne consiste pas seulement dans la témérité : il y a aussi le « cran » de celui qui en toute circonstance se souvient, avec Michelet, que « la petite prudence c'est l'imprudence qui ne voit qu'aujourd'hui ». Cette belle disposition naturelle consiste à faire preuve d'esprit chevaleresque en prenant d'office la défense du faible ou de l'absent, à résister à la médisance, et n'oublie pas le dicton arabe : « celui qui écoute une calomnie sera puni deux fois. » Sous les rois aqlabites, Sahnoun résista au Souverain qui lui demandait de sanctionner une injustice et, sous les Hafsidés ne vit-on pas Abouzaker au moment de prononcer des décisions contre des puissants de l'époque, placer symboliquement les deux pieds dans une tombe ?...

Le Rabbin Jacob-Boccara, mort centenaire au début de 1940, avait fait preuve d'extraordinaires énergies jusqu'à la fin de ses jours. On sait que le jeune religieux, israélite ou musulman, consiste dans l'abstention rigoureuse et absolue de tout aliment solide ou li-

guide pendant vingt-quatre heures et que seuls en sont dispensés les jeunes enfants, les malades et les femmes en couches. Or, au moment d'une épidémie de choléra où la population mourait en masse, en plein jour de Kippour, le Rabbin Jacob-Boccaro monta en chaire et apostropha les fidèles : « votre état de santé ne permet pas de résister à la maladie et comme le premier devoir du croyant est de ménager sa propre vie qu'il tient de Dieu, je vous ordonne de rompre le jeûne et d'aller manger. » Comme les fidèles se montraient incrédules et même menaçants pour ce qu'ils considéraient comme une invitation au péché, Jacob-Boccaro, « prenant ses responsabilités devant Dieu et devant les Hommes », posa la Bible ouverte devant lui, et se fit apporter du pain et de la boisson : il mangea et but devant tous. Les fidèles, aussitôt calmés et convaincus, en firent autant. L'exemple énergique avait produit tout son effet...

Pendant l'occupation de l'axe, le Frère Denis, alors supérieur des Frères des Ecoles Chrétiennes, était alerté par une personnalité officielle du danger qu'il bravait en recélant littéralement de jeunes Français traqués par le Service du Travail Obligatoire, ou des Juifs. Il répondit simplement : « Notre humilité de religieux doit cesser lorsque nous devons nous mettre en avant pour revendiquer le privilège de nous faire casser la figure avant les autres ». N'est-ce pas aussi un bel exemple de cran que la leçon donnée jadis par Monseigneur Lemaître à cette haute personnalité médicale que le Siège Apostolique avait députée pour s'enquérir « discrètement » de la santé du prélat, que des rapports anonymes représentaient comme impotent et incapable d'assurer son épiscopat. Comme le visiteur prétextait le désir de visiter des ruines locales, l'Archevêque lui proposa de l'emmener immédiatement à l'Arc de Triomphe de Sbeitla, « à deux pas de Tunis », le fit monter dans la voiturette qu'il conduisait lui-même, et lui fit parcourir 450 kilomètres pour arriver sur les lieux. Comme la nuit tombait et qu'aucun hôtel ne se trouvait à proximité, l'Archevêque dressa lui-même rapidement une tente de campement, gonfla le matelas de caoutchouc qu'il étendit à la disposition de son hôte, ajoutant que pour lui-même il éprouvait meilleur plaisir à dormir sur une dalle. Il offrit au professeur un somptueux repas tiré du panier fort bien garni, et n'y goûta point lui-même : alléquant ses habitudes, il sortit d'un sac à pains une boule militaire, tailla une large tranche et la recouvrit d'une couche d'arissa piquante, avant de dévorer ce qu'il appelait « son délicieux casse-croûte ». Le savant professeur, édifié sur la solidité de l'estomac de son amphytrion, repartit le lendemain même, sans manifester le désir d'aucune nouvelle promenade archéologique.

Peu d'hommes peuvent se passer de louanges, écrivait Faber. La modestie est plus méritoire ici, parce qu'elle n'est pas dans le tempérament du Nord-Africain, qui éprouve généralement un grand besoin de paraître. Dans leurs prières du matin, les gens pieux demandent à Dieu de leur donner « l'esprit d'humilité ». La dignité, ce « vêtement moral de l'homme », consiste surtout

dans le sens du bienséant. Elle est pratiquée très sérieusement dans la bourgeoisie tunisoise. Les Israélites la désignent sous le mot de « *ceniou* ». Avant le Protectorat c'est la tenue, la respectabilité qui sauvegardaient surtout les Européens. L'édit royal de 1778 sur la juridiction française des Echelles du Levant permet — et cette disposition a été maintenue à ce jour en vigueur par la loi de 1836 — au représentant de la France de rapatrier de force « tout national qui, par sa mauvaise conduite ou des intrigues peut être nuisible au bien général ».

Cette considération particulière, ce respect à l'égard de l'homme digne, augmentent encore lorsqu'il s'agit de « l'homme juste », celui qui sait discerner ce qui est équitable de ce qui ne l'est point. Le vieux Tunisois, qu'un plaideur de mauvaise foi a amené en Justice, lorsqu'il se voit déférer serment, refuse de le prêter ou même de le référer à son méchant adversaire : il préfère encore s'exposer à payer ce qu'il ne doit point plutôt que de laisser l'occasion de profaner le nom divin à faux, ou même pour un motif futile.

Le respect de la parole donnée a conduit ce colonel de la Garde Beylicale, qui, condamné à mort pour avoir, dans un moment d'égarément, abattu d'un coup de pistolet un esclave qui ne lui rapportait pas la réponse favorable d'une belle, bénéficiait d'un « sursis de vingt-quatre heures pour régler ses affaires et embrasser sa famille », a refusé le moyen de fuir dans une embarcation préparée par ses amis et, après un tour à cheval dans la ville, revêtu de son plus bel uniforme, venir se présenter à l'heure dite au poteau d'exécution, pour permettre à la Justice de suivre son cours. Cependant ce vieux soldat tunisien, nouveau Régulus, n'avait pas lu, dans Platon, l'évocation faite de la patrie, par Socrate sur le point de boire la ciguë...

Il fit preuve encore de mérite, ce médecin israélite livournaï, attaché à la Cour qui, bravant les critiques de ses confrères et le respect humain alla supplier le Bey de lui laisser effectuer lui-même l'opération de la section du poing droit aux condamnés à ce supplice, afin de pratiquer l'anesthésie et d'éviter la gangrène. Ce conflit de devoirs posait alors un problème analogue à celui plus actuel de l'euthanasie.

Parmi les vertus du cœur se placent les manifestations d'affection entre parents ou amis. Sans dégénérer dans un respect exagéré des habitudes, dans l'aversion pour le progrès dans l'entretien de haines ancestrales, ou dans les représailles, l'esprit de famille consiste dans l'attachement paternel filial, fraternel, conjugal.

Les mères ont été ici, comme dans tous les temps et dans tous les pays, des modèles de tendresse et de dévouement. Peu d'années avant le Protectorat, on a admiré l'attitude de ce vieux mendiant aveugle, dont on avait assassiné le fils, refusant avec énergie le rachat du sang offert par la riche famille du condamné, refusant

même l'offre généreuse du Souverain de l'héberger jusqu'à la fin de ses jours au Palais Beylical, pour exiger que le meurtrier subisse la peine du talion : aussitôt après l'exécution, il se faisait conduire près du cadavre du supplicié dépendu, pour s'assurer que le cœur ne battait plus et que son enfant avait été vengé,... tout cela avant de reprendre sa triste existence de mendiant...

Nombreuses sont ici les paternités d'adoption, les maternités « morales » dans la classe la plus nécessiteuse. Dès qu'on apprend dans un quartier la découverte d'un enfant abandonné, une véritable file se forme à la porte du Commissaire de Police pour en réclamer la garde, pour l'élever et l'établir plus tard. Et tout cela dans la plus grande simplicité. L'acte narré par Victor Hugo dans la « Légende des Siècles » de ces « pauvres gens » recueillant les orphelins de la voisine, est ici considéré comme naturel ; il est même courant.

Pour ce qui est du respect envers les parents, les enfants de la bourgeoisie musulmane appellent leur père « Monsieur » et ne fument ni n'élèvent la voix en sa présence... Le souci de faire respecter la mémoire du père mort après avoir dissipé ses biens, a amené les frères Abdelaziz et Hamouda Taj à mener toute une vie pénible d'économies pour rembourser les dettes du défunt avec les intérêts afférents. Et, à qui leur faisait remarquer que la loi musulmane n'oblige aucun héritier à payer outre les forces de la succession, ils répondaient : « Nous voulons, lorsque Dieu nous aura appelés à le retrouver dans l'autre monde, pouvoir dire à notre père : Monsieur, le compte est soldé. »

Depuis l'Antiquité, la fidélité conjugale est appréciée au point que le convol après décès du conjoint est plutôt rare. Dans la Nécropole juive de Gammarth, une colombe symbolique est gravée sur la pierre tombale de la femme restée veuve. Des exemples très nombreux pourraient être cités, à Tunis, d'attachement jusqu'à la mort à la mémoire du mari.

Entre frères, il est conforme aux usages à Tunis que le jeune homme israélite ne fonde son propre foyer qu'après avoir « casé » ses sœurs et établi ses cadets. Lorsque son père mourut, le banquier Elia Cardoso lacéra et brûla, en présence de ses frères consanguins, le testament qui le favorisait ; il rétablit ainsi l'égalité des parts...



La réciprocité de protection entre les ouvriers et les maîtres est d'autant plus rare ailleurs que le cœur humain n'incline pas à aimer les personnes dont on subit le commandement : que seules les habitudes d'une bonté mutuelle peuvent vaincre l'antipathie involontaire des gens assujettis.

Cependant on note à Tunis bien des traits remarquables de reconnaissance d'anciens domestiques envers leurs patrons appauvris. Martouba, négresse que ses anciens maîtres ont affranchie et mariée en la dotant d'un lopin de terre, apprend que les descendants de ses bienfaiteurs ont des revers de fortune. Elle vend tout son bien et va servir ailleurs pour employer ses gains à leur venir en aide. Telle autre, ancienne esclave aime sa maîtresse au point d'accepter

de se convertir avec elle au christianisme, afin de ne la point quitter et de la suivre, en qualité de converse, dans le couvent où celle-ci a pris le voile.

Une marque de la solidarité est typique entre commerçants du Souk. Un boutiquier n'ouvre pas son échoppe pendant des mois pour raison de maladie ou de voyage ; son voisin qui a ainsi bénéficié de sa clientèle, attend son retour pour partager avec lui les gains réalisés durant son absence. Les « Règles des souks » codifiées par Sidi Yahia, et actuellement en cours d'édition à Alger, avec la traduction de M. Pérès, recommandent au commerçant du bout de la rue qui a déjà servi trois clients, de renvoyer le quatrième chaland à son voisin. Si un membre de la corporation doit supporter des dépenses extraordinaires pour événement de famille, les autres fermeront quelques jours pour lui permettre, pendant cette période de monopole de fait, d'augmenter le chiffre de ses affaires. Enfin, l'usage n'est pas aboli du « bechkir » ou drap tendu à terre dans la maison où il y a une circoncision, un mariage ou un décès : les visiteurs y jetteront des pièces de monnaie pour aider la famille.

Lorsqu'on fait un choix entre toutes les vertus, on élit de préférence celle qui les inspire toutes, celle où l'on voit l'homme, faisant abnégation de soi, employer tour à tour l'intrépidité, la force d'âme, la patience, le travail, le dévouement, et toutes les richesses, même celle dont le propre est de se résoudre en bienfaits. Cette vertu dépasse la bienfaisance des Anciens et ne doit pas être confondue avec la philanthropie moderne ou cette « Sécurité sociale » qui selon l'expression heureuse de Claude Farrère, « force ceux qui relèvent d'elle à se promener de guichet en guichet et qui finalement n'obtiennent ce qui leur est dû qu'au prix de longues attentes et d'innombrables piétinements ».

A Tunis, la charité se confond avec la Justice : c'est la règle du prélèvement de la dîme en faveur du malheureux. Les oléifacteurs tunisiens ont toujours, en un endroit écarté de leur propriété, et qu'ils ne doivent pas surveiller, un récipient à tenir toujours plein, pour que les miséreux viennent y puiser une ration. De même, les agriculteurs, dans le même but, laissent un tas de leur grain une fois battu...

A propos de la compassion, ce sentiment de commisération envers un être souffrant, et ce, en dehors de tout lien de consanguinité, ni de reconnaissance ou d'obligation, Joubert recommandait : « Il faut encore plus habituer les hommes à plaindre le malheur qu'à le souffrir, à s'émouvoir de toutes les plaies du corps, du cœur, de l'esprit, des situations, de la fortune. » Chez les Arabes la racine du terme qui sert à désigner le prochain, se retrouve dans le terme abstrait « neghra », cet élan généreux et chevaleresque en faveur d'autrui. « Que Dieu ne le supprime jamais de ce monde », dit le dicton populaire tunisien.

La tolérance, on peut l'affirmer, n'est nulle autre part aussi développée qu'en Tunisie dans toutes les classes de la société locale. Aussi, la bienfaisance s'exerce-t-elle d'une manière universelle, sans distinction aucune entre les personnes ; elle profite même à l'indigne, au méchant : le soleil ne luit-il pas pour tous ?...

Il convient évidemment que la charité soit faite avec discernement : avoir une organisation sérieuse et spécialisée, savoir choisir, c'est éviter, en pareille matière, avec l'attribution de secours sans enquête préalable, la perpétration de la misère consentie des uns, et la création d'une catégorie de pauvres professionnels. La charité est mauvaise si elle dispense l'homme de l'effort de vivre. Il y a plus de charité à aiguiller les existences qu'à les soutenir de ses deniers et celui qui veut l'exercer utilement doit apprendre à lutter contre sa propre faiblesse de caractère, contre cette débonnairerie qui finit par provoquer l'indiscipline, le mécontentement.

Chez les Musulmans, ce soin appartient au Meharrek ou chef d'un des quarante-et-un quartiers de Tunis. Jusqu'à ces dernières années les deux Communautés Israélites avaient dans leur sein des administrateurs qui savaient parfaitement distinguer, et discrètement secourir, les vrais pauvres, les pauvres honteux...

Enfin, une excellente formule est celle de la « charité volante » qui consiste à n'aider, sauf le cas des malades, des vieillards et des nourrissons, celui qui en a besoin que momentanément, pour en secourir ensuite un autre, de façon à pousser chacun à ne compter que sur son propre travail.

Le Talmud fournit à ce sujet des prescriptions minutieuses, que les anciens Israélites de Tunisie surent longtemps suivre à la lettre...

La bonté active se manifeste de diverses façons : soins médicaux, contribution aux frais de l'instruction, pacification des esprits, pardon des offenses, esprit de renoncement, culte du souvenir, dévouement et délicatesse raffinée...

Mlle Madeleine L..., laïque, qui pendant tant d'années qui ont précédé sa prise d'habit religieux, utilisait son séjour en France à quêter des spécialités pharmaceutiques qu'elle distribuait à son retour aux malheureux chrétiens, juifs ou musulmans, rendait tous les jours des visites à domicile dans les quartiers pauvres de Tunis et de la Banlieue, en offrant ses services gratuits d'infirmière bénévole.

On peut contribuer à répandre l'instruction, soit en fournissant des subsides à l'étudiant, soit en donnant soi-même l'enseignement direct.

Dans la haute bourgeoisie musulmane, l'aide matérielle est pratiquée notamment par l'usage de la « degra » : à des jour et heure déterminés, dans telle ruelle, l'étudiant, la tête recouverte de son burnous afin de conserver à l'acte l'anonymat, reçoit une écuelle avec des fonds qui lui permettront d'assurer sa vie matérielle pendant

le cycle scolaire. C'est un usage que celui de la « sahfa ». Dans un coin de l'entrée des élèves de l'Université de la Grande Mosquée, un placard ouvert jour et nuit contient une tasse où le passant dépose quelques monnaies : l'étudiant viendra les retirer pour les utiliser à payer le prix de son bain au hammam.

Dans sa « librairie » de l'impasse Khelil, le rabbin Jacob-Bocara prodiguait, avec un plaisir manifeste, à quiconque venait le consulter un enseignement érudit, synthétique, toujours très clair et empreint du libéralisme le plus élevé. Il a ainsi réussi à laisser mieux que des élèves, des « disciples »...

A une époque où l'égoïsme paraît dominer, c'est un rare mérite que de se dévouer à faire entendre la voix de l'ami qui calme et rassure, qui donne des conseils de modération et qui, sans crainte de risquer des affronts, tente de réconcilier deux adversaires ; et cela est encore beaucoup plus ardu s'il s'agit d'époux, de frères ou sœurs, de père et de fils.

Ce rôle n'est pas dévolu dans la ville arabe au « meharrek », personnage plutôt administratif, mais aux « Vieux du quartier ». Si les antagonistes sont des personnages importants, l'intervention émanera de l'« Akid-ech-Chorfa ».

Mgr Lemaître, qui ne refusait jamais ses bons offices, même aux non-catholiques, réussit ainsi à remettre d'accord plus d'un ménage de très hautes personnalités. C'est encore l'intervention de cet archevêque, à la demande du Grand-rabbin, qui fit obtenir aux employés israéliens le congé qu'une compagnie concessionnaire leur refusait pour une grande fête religieuse.

Entre gens de condition plus modeste, d'excellents et utiles médiateurs ont été le regretté Nonce Caleca, président de la Conférence Saint Vincent de Paul, et le brave Cucinella, coiffeur et poseur de sangsues, que ses compatriotes siciliens avaient surnommé leur « Cheikh de Bab-Djedid », et, mort tout récemment, l'excellent Houzy, dit Citoyen. Tous ces braves sacrifièrent leur temps d'une manière aussi dévouée que désintéressée.

Savoir oublier les offenses est l'apanage des âmes généreuses, qui vont jusqu'à éprouver de la satisfaction à combler leur agresseur de bienfaits.

Aux environs de 1850, un nommé Magroun, se rendant à cheval de M'saken à Sousse, porteur d'or, de bijoux et d'objets précieux, dot de sa fille, aperçut un individu gémissant de douleur couché sur la route qui le suppliait de le conduire à un hôpital de la ville, et accepte de prendre en croupe ce dernier : c'était un faux malade qui, après l'avoir menacé, le dévalisa. Magroun, l'ayant rencontré quelque temps plus tard, lui dit simplement : « Je ne te dénoncerai certes pas, car seul le besoin t'a poussé à agir comme tu l'as fait. Je te supplie cependant de n'en jamais rien dire à personne. En effet, si la scène s'ébruitait, les voyageurs demain deviendrait méfiants et seraient capables de refuser l'aide à un malade véritable. » Cet

incident ne fut connu que par une confession du bandit, sur son lit de mort...

Le renoncement est au contraire une vertu plus rare. Nous en avons cependant d'excellents exemples à Tunis même. Nous avons déjà rappelé comment Lalla Aziza Oihman, devenue princesse par son mariage, s'était, au décès de son mari, volontairement dépouillée de l'intégralité de ses immenses richesses en faveur d'œuvres hospitalières et éducatives.

Maria Bugeia, anglo-maltaise, était très favorisée par la fortune. Elle fit le double vœu de n'en jamais user et de rester célibataire afin de vivre uniquement du produit d'un labeur assez rude de couturière pour petites gens, et de distribuer aux pauvres non seulement ses revenus entiers, mais d'y ajouter même partie de son modeste salaire.

Les abbés Marceille, ancien aumônier militaire, et Châtelain, qui ont appartenu à l'Archidiocèse, se dépouillaient de tout en faveur des malheureux, jusqu'à manquer eux-mêmes du strict nécessaire. Le premier fut même pourvu par sa famille d'un conseil judiciaire ce qui ne lui permettait de dilapider en aumônes que ses rentes et sa maigre retraite.

Cohen, dit Le-roux, avait dissipé en peu de temps un gros héritage paternel et ce qui lui était resté, il l'avait utilisé à construire une synagogue. À des amis qui lui reprochaient une telle imprévoyance, il répondait sans malice : « je suis plus perspicace que vous, car des immeubles que vous édifiez, vous ne pouvez en retirer de revenus qu'en ce bas-monde ; moi c'est dans l'Autre que je jouirai de la bonne action d'avoir élevé un temple au Seigneur. » Cette réplique fait songer à Saint-Hilaire, évêque, gisant en effigie sur son sarcophage et tenant à la main une reproduction de la cathédrale qu'il avait fait bâtir, entre Carcassonne et Tarbes, au XII^e siècle.

Il y a une vingtaine d'année, feu Freija S..., israélite, blessé sérieusement sur la route par un conducteur d'araba, refusait de mettre à exécution le jugement qui lui avait alloué de forts dommages-intérêts : il avait le scrupule d'avoir été lui-même quelque peu fautif dans l'accident.

En 1948, un ouvrier juif, de condition très modeste, tomba d'un échafaudage assez élevé et s'en tira avec quelques jours d'hôpital. Comme le patron responsable de l'accident venait débattre avec lui le prix de l'indemnité, il répondit simplement : « Il ne peut en être question. Comment Dieu, m'ayant laissé sauve la vie et entiers mes membres, pour continuer à nourrir ma femme et mes cinq enfants, prétendrais-je encore à quelque chose ?... Le Seigneur me considérerait comme un quémandeur indigne. Je vais plutôt réciter l'« hago-mel » ou action de grâce spéciale du croyant qui a échappé à un grand danger et distribuer quelques aumônes à de plus pauvres que moi. Rien, au surplus, ne vous interdit de m'imiter. »

C'est encore une bonne action que de pratiquer le culte du souve-

nir, notamment en se rendant aux tombes des êtres chers ou des hommes illustres par leurs vertus, et d'obtenir, par la médiation de ces vertus, des bénéfices d'ordre religieux et moral. A Tunis, ces visites aux morts sont fréquentes et régulières.

Chez beaucoup d'Israélites l'usage, d'ailleurs imité par des adeptes d'autres confessions, s'est maintenu de jeûner chaque année le jour anniversaire du père et de la mère décédés.

Coincidence curieuse, ou résultat de l'occupation des Maures, chez les Musulmans, comme chez les Siciliens, des cadeaux sont apportés les jours de deuil, à l'Achoura ou au Jour des Trépassés. On explique alors aux enfants que les jouets sont offerts par les défunts : c'est une ingénieuse et délicate façon d'inculquer le culte des morts.

•••

Des exemples de dévouement jusqu'à la mort ne sont pas rares. Le docteur Motheau, le docteur Conseil sont tombés dans les hôpitaux de Tunis en soignant leurs malades au cours d'épidémies. Lors du choléra qui sévit plusieurs fois à Tunis avant le Protectorat, des jeunes gens, souvent de moins de seize ans, appartenant aux meilleures familles, constituaient courageusement des équipes de volontaires bénévoles pour soigner les malades et enterrer les morts.

Il a existé longtemps chez les chrétiens, et encore aujourd'hui chez les israélites, des « sociétés de Miséricorde » dont tous les membres pratiquent le vœu d'assister les agonisants, de veiller les morts, de faire leur toilette funèbre, de les porter au cimetière et de les enterrer. Comme le nombre de ces volontaires a beaucoup diminué, la Communauté a dû recourir à des mercenaires. Ces derniers n'en considèrent pas moins le caractère pieux de leur office. Poussés un jour à l'extrémité de la grève, ils ont agi de façon originale : non revêtus de leur uniforme, supprimant toute pompe, ils accomplirent « un devoir » envers le défunt : ils l'ont veillé, habillé et porté en terre gratuitement.

Lorsqu'en fin 1942 les dirigeants de la Communauté Israélite ont eux-mêmes élaboré une liste d'otages remis aux Allemands, bien des jeunes gens sont venus offrir de prendre la place de pères de famille incarcérés.

Parmi les superstitieux, il en est encore qui sont convaincus de l'efficacité de l'holocauste humain ou du remplacement volontaire de celui qui va mourir. Toutes les races et les confessions locales ont fourni beaucoup d'exemples renouvelés du geste d'Alceste s'offrant à la divinité pour sauver Admète.

•••

Enfin, il y a une bonté raffinée, délicate et aimante, celle qui fait que l'on donne avec joie, en souriant, celle de la politesse, de l'affabilité, qui permet de rendre le bienfait plus touchant et plus fécond. Bergson rappelait que la politesse est autre chose qu'un luxe : elle substitue la discussion à la dispute, elle amène les hommes à se mieux connaître et à s'aimer les uns les autres.

Des Musulmans à une grande délicatesse d'esprit ont imaginé

de créer la fondation dite « habous de l'agréable », institution touchante qui permet d'offrir aux enfants des sucreries ou encore, comme à Kairouan, d'utiliser spécialement les revenus à remplacer la bouteille de lait ou le pot d'huile que l'enfant a laissé choir par sa maladresse et qui évitera, ainsi, d'être grondé.

C'est encore de la bonté que de consoler celui qui est triste par de joyeuses éclaircies, par le récit d'anecdotes.

Celui qui donne, donne deux fois lorsqu'il le fait avec discrétion, sans prier, ni humilier, ni importuner, à la façon de la fontaine silencieuse qui rafraîchit le voyageur sur le bord de la route. Ainsi procèdent les Vieux de chaque quartier de la ville lorsqu'ils réunissent des fonds dans leur secteur pour distribuer de la viande aux habitants qu'ils savent en manquer. Le banquier Elie Cardoso, lorsqu'il allait rendre visite à quelqu'un qu'il savait dans la gêne, proposait à celui-ci incontinent une partie de domino ou de cartes, en s'arrangeant pour perdre avec une mise élevée. D'autres fois, il simulait avoir découvert chez le pauvre diable un meuble vermoulu mais dont il avait, disait-il, envie depuis longtemps comme collectionneur : il payait ce meuble très cher, et laissait entendre à son vendeur qu'il le céderait à son tour en réalisant une excellente affaire pécuniaire. L'illusion était complète, et la forme employée faisait oublier qu'il s'agissait d'un acte de pure charité...

Madame de Castillon St. Victor, épouse de l'ancien Ministre délégué à la Résidence Générale, pratiquait la charité active : seule, à pied, sans fourrure, mais les épaules recouvertes d'un modeste châle noir, elle portait elle-même les couffins de victuailles, qu'elle allait distribuer dans les taudis des impasses de la rue Chaker ou de Mousmar-el-Kassaa. Entourée chez elle d'un luxe délicat, elle ne craignait pas de s'en séparer pour aller chez le pauvre, surmontant la répugnance qu'inspirait une extrême misère et de dégoûtantes infirmités. Elle implantait la bonté : c'était un peu l'âme de la France qui passait.

Au terme de ces notes superficielles, nous ne sommes pas absolument sûrs que nos sources nous aient toujours permis de demeurer dans les limites de la vérité historique absolue, et de n'avoir jamais été la victime de certaines déformations. Nous pouvons néanmoins conclure qu'il a existé et qu'il existe une *Tunisie vertueuse*, qui mérite qu'on relise en son honneur le beau passage écrit par celui qui fut assurément un grand connaisseur d'hommes : « J'ai vu tant de beauté divine sous le pauvre genre humain, tant de droiture et de pureté parmi les souillures, tant de sérénité parmi les roublardises et les habiletés, tant de pardon sous les injures, tant de souriante énergie dans les pires infortunes, que ce n'est plus dans l'attitude d'un homme debout que j'admire. J'adore prosterné au sanctuaire et j'ai positivement vu Dieu, je l'ai rencontré les pieds dans nos poussières, les mains à nos labeurs, le cœur dans nos pauvres et fidèles amours, plus forts que la tombe. »

Non, décidément, Renan ne disait pas vrai lorsqu'il écrivait :
« Rome peut canoniser des saints. Jamais les peuples ne canonisent
personne. »

Il n'est pas question de canoniser qui que ce soit, mais nul ne doit
se dérober : il faut, aussi, pratiquer un moment la vertu de la recon-
naissance pour tant de braves gens de nos concitoyens, en apportant
notre modeste tribut d'admiration.

Raoul DARMON.